

## Le CHSLD et la clientèle

**1. Combien est-ce qu'il y aura de résidents au CHSLD Val-des-Brises ?**

À terme, il y aura 242 résidents.

**2. Quelle est l'adresse du CHSLD ?**

L'adresse temporaire du chantier est 4005 boul. Robert Bourassa, Laval.

L'adresse du CHSLD lorsque la rue sera construite est 3155 boul. Michel-Ange, Laval.

**3. Quelle est la date d'ouverture du CHSLD Val-des-Brises ?**

Arrivée graduelle des employés : à partir du 3 janvier 2022.

Arrivée graduelle des résidents : à partir du 11 janvier 2022.

**4. À quel moment aura lieu la mutation des employés ?**

Même si vous êtes nommé, la mutation sera différée. La période d'essai débutera à votre arrivée sur le poste. Il y aura une période d'orientation de 5 à 10 jours, selon votre expérience. Votre arrivée se fera préalablement à celle des résidents.

**5. Va-t-il y avoir un département de soins palliatifs ou bien, ce type de soins sera dispersé dans les unités ?**

Il n'y aura pas d'unité dédiée pour les soins palliatifs, mais des soins de fin de vie seront offerts sur toutes les unités pour les résidents qui verront leur maladie évoluer vers un stade terminal.

**6. Est-ce qu'il y a des différences entre les maisonnées ?**

Toutes les maisonnées accueilleront des usagers ayant des troubles cognitifs modérés à sévères. Nous tenterons de regrouper les résidents ayant des profils similaires. Les résidents qui font beaucoup d'errance seront regroupés. Pour l'instant, dans notre planification, les maisonnées (et les unités) sont toutes semblables.

**7. À partir de quel profil SMAF acceptons-nous les résidents ?**

Ce sont des usagers avec des profils Iso-SMAFF de 10 à 14 qui seront admis à Val-des-Brises.

**8. Est-ce que les dossiers patients seront informatisés ?**

Ce sont des dossiers en format papier, mais nous utilisons quand même des programmes informatiques pour Sichel (kardex, plan de travail PAB) le PII et PTI.

- 9. Est-ce qu'il y a une salle prévue pour la réadaptation dans le style d'une salle d'ergothérapie ?**  
Il est prévu que la réadaptation se fasse à même les milieux de vie (dans la chambre ou la maisonnée du résident). Toutefois, une salle de formation dédiée à l'ergothérapie et la physiothérapie pourrait être utilisée avec la clientèle pour des situations particulières.
- 10. Est-ce que le fait de rassembler des clients avec les mêmes problématiques va faire des maisonnées plus lourdes que d'autres ?**  
Oui effectivement, mais les ratios seront ajustés en conséquence.

### **La dotation en général**

- 11. Comment postuler sur un poste au CHSLD Val-des-Brises ?**  
Dans *Logibec*, selon la procédure habituelle.
- 12. Est-ce qu'il y a une période d'essai sur les postes à Val-des-Brises ?**  
Oui. En fonction des modalités établies dans les dispositions locales propres à votre accréditation syndicale.
- 13. Quand débute la période d'essai de 20 jours pour le désistement des postes ?**  
La période d'essai débute à la mutation sur le poste.
- 14. Est-ce possible de postuler sur plusieurs postes pour avoir plus de chances d'obtenir un poste ?**  
Oui. Les postes seront octroyés en fonction des modalités des conventions collectives, soit par ancienneté ou par compétences, aux salariés ayant postulé pour des postes disponibles. Il s'agit d'un nouveau CHSLD, avec qu'un seul service/centre d'activités pour le personnel infirmier et le personnel des soins d'assistance. Au total, il y aura 22 maisonnées de 11 résidents regroupés sur 8 unités. Une équipe de travail sera attirée à 2 ou 3 maisonnées.
- 15. Comment se fera le choix de vacances ?**  
Selon les modalités établies dans les dispositions locales propres à votre accréditation syndicale. Il n'y aura qu'un seul service/centre d'activités pour tout le CHSLD.
- 16. Au niveau des vacances d'hiver, est-ce qu'on conservera nos choix faits au mois de septembre ?**  
Dans le meilleur du possible oui, mais à évaluer en fonction du personnel qui mutera et de la concordance de tous les choix des personnes.
- 17. Est-ce qu'il y aura des postes affichés à l'externe ?**  
Les postes qui ne seront pas octroyés à l'interne pourront être affichés à l'externe.

### **Les infirmières, infirmières auxiliaires et ASI**

- 18. Aurez-vous des postes pour des infirmières cliniciennes ?**  
Il n'y a pas de poste spécifique d'infirmière clinicienne. La structure de soins a été établie avec des postes d'infirmières.

**19. Par rapport aux compétences, si la personne a de l'expérience en RI ou RTF, est-ce que cela compte comme infirmière ?**

Il n'y a pas de critère d'expérience pour les postes par ancienneté. Les postes d'ASI sont par compétences et cela sera vérifié à l'affichage.

**Les quarts de 12 heures**

**20. Les quarts de 12 heures sont pour quels types d'emplois ?**

Infirmières, infirmières auxiliaires et ASI.

**21. Un temps complet de nuit donne combien de quarts de travail sur 6 semaines ?**

Il y a 20 quarts de travail sur une période de 6 semaines.

**22. Pour un poste à temps complet, de quelle manière l'horaire régulier sur une base de deux semaines est-elle répartie ?**

Les horaires sont planifiés sur 6 semaines de la manière suivante : 2 semaines à 4 jours et 4 semaines à 3 jours. Les heures rémunérées par jour de travail sont de 11,25 h (1 heure de repas non rémunéré), mais l'employé reçoit une rémunération constante de 37,50 h par semaine, peu importe s'il s'agit de sa semaine de travail de 3 ou de 4 jours. Le nombre de jours travaillés s'ajuste automatiquement au bout des 6 semaines pour un total de 20 jours.

**23. Avez-vous réfléchi à quoi ressembleront les temps de pauses pendant les 12 heures ?**

Horaire de 12 heures avec 1 heure de lunch et pause de 45 minutes (répartition des pauses à définir).

**24. Est-ce que dans vos modèles d'horaire, vous avez essayé de coller les journées de travail dans une même semaine ou peut-on travailler lundi, mercredi et vendredi par exemple ?**

Les journées sont parfois regroupées, parfois séparées, cela dépend des semaines. Mais elles sont de toute façon moins nombreuses.

**Les PAB**

**25. Pour les PAB, est-ce que les quarts de 12 heures seront permis ?**

Non. Pour les PAB, vous pouvez interpeller votre syndicat si vous avez un intérêt en ce sens. Il s'agit d'une entente individuelle en ce moment pour les PAB et un projet pilote pour la catégorie 1.

**26. D'où vient le poste de préposé à l'accompagnement, car ce titre d'emploi n'existe pas dans la nomenclature. Donc nous aimerions savoir d'où cela vient et quel sera le salaire ?**

Ce n'est pas un nouveau poste. C'est la spécificité du rôle des PAB en hébergement.

**27. Allez-vous passer des entrevues pour les PAB ?**

Non. Il s'agit de postes par ancienneté.

**28. Est-ce que les heures des horaires des PAB seront celles indiquées ou c'est seulement à titre indicatif ?**

Les horaires des PAB seront sur des quarts de jour, soir et nuit. Les horaires sont toujours à titre indicatif et peuvent varier. Pour l'instant, les quarts sont les suivants :

De jour : 7 h 30 à 15 h 30

De soir : 15 h 30 à 23 h 30

De nuit : 23 h 30 à 7 h 30.

**29. Quel est le ratio pour les PAB ?**

Il s'agit du même ratio que dans nos CHSLD, soit le ratio Voyer. Ce qui reste à déterminer, c'est l'organisation du travail en fonction des maisonnées. Il est également possible que MSSS ajuste les ratios pour tenir du travail en maisonnées. Pour l'instant, ce sont les mêmes ratios que dans nos CHSLD actuels.

## Les professionnels

**30. Combien de postes de professionnels seront affichés pour Val-des-Brises ?**

4 éducateurs à TC : 2 postes de jour & 2 postes de soir.

2 ergothérapeutes à TC : 2 postes de jour.

2 thérapeutes en réadaptation physique à TC : 2 postes de jour.

2 travailleurs sociaux à TC : 2 postes de jour.

3 techniciens en loisirs : 1 poste à TC de jour & 2 postes à TP 0,7 de jour.

1 récréologue à TC : 1 poste de jour.

2 diététistes/nutritionnistes à TC : 2 postes de jour.

Au total il y aura 16 postes à combler au nouveau CHSLD Val-des-Brises.

**31. Quel sera le rôle des éducateurs ?**

Intervenir auprès des résidents qui ont des troubles de comportement. Soutenir l'équipe d'animation dans l'adaptation de ses activités auprès de la clientèle.

**32. Pour les éducateurs, quelles seront les heures de travail ?**

L'horaire exact sera à déterminer, mais cela pourrait ressembler à 9 h-17 h et 14 h-22 h.

**33. Lorsque les postes seront affichés, est-ce qu'il sera inscrit que le port d'attache soit à Val-des-Brises ou en CHSLD en général ?**

Ce sera déterminé en fonction des discussions que nous aurons avec l'APTS.

**34. Est-ce que les postes de professionnels seront offerts en premiers temps aux employés déjà en CHSLD ?**

Les discussions sont toujours en cours avec le syndicat APTS.

**35. Pourquoi les ratios sont-ils inférieurs dans le nouveau CHSLD ?**

Lorsque les demandes de budget ont été faites, c'est 232 résidents qui étaient prévus, nous avons donc arrondi à 2 TC par titre d'emploi. Avec 242, le ratio est à 1 pour 120, ce qui est légèrement inférieur.

**36. Est-ce que les horaires de la catégorie 4, à temps complet, sont des horaires réguliers ?**

Oui, ce sont des horaires réguliers, non des 12 heures.

**37. Est-ce qu'il y aura des postes de kinésiologues ?**

Il est possible qu'on ouvre des postes de kinésiologues.

**38. À quand l'affichage pour les postes de professionnels ?**

Les postes professionnels seront affichés au cours de l'été. Il y aura un affichage spécial. L'employeur poursuit ses discussions avec l'APTS.

**39. Est-ce qu'il y aura une présentation pour la catégorie 4 ?**

Oui, une fois que les termes entourant la dotation des professionnels en auront été convenus avec le syndicat.

#### Autres titres d'emploi

**40. Combien de postes à l'entretien ménager, services techniques, et buanderie y aurait-il ? Quand seront-ils affichés ?**

Il y aura plusieurs postes à combler aussi dans ces secteurs. Ces postes seront affichés en septembre prochain.

**41. Combien de postes d'agentes administratives y aurait-il ?**

2 postes d'agentes administratives et 2 postes de technicienne aux horaires.

**42. Les postes agentes administratives seront-ils des 12 heures aussi ? Et quand les postes seront-ils affichés ?**

Non, il s'agit de quart de travail régulier.

**43. Est-ce que les techniciennes aux horaires seront sur place ou regroupés comme la liste de rappel de l'hôpital ?**

Elles seront sur place.

#### L'organisation du travail

**44. Est-ce qu'il est envisagé d'avoir des soins d'hygiène le soir étant donné que cela sera adapté au goût du résident ?**

Dans la mesure du possible ce sera le jour, mais nous essayons d'être flexibles.

**45. Est-ce que les préposés devront porter l'uniforme ou vous préconiserez la tenue de ville étant donnée le nouveau concept de milieu de vie innovateur ?**

Tout comme dans nos autres CHSLD, l'uniforme sera requis. Dans le contexte actuel, l'uniforme est également une mesure recommandée par la PCI.

**46. Est-ce que les unités auront des cartes magnétiques ?**

Il y aura une carte magnétique qui débarre les maisonnées et tous les locaux.

**47. Est-ce qu'il y aura un stationnement pour les employés ?**

Oui, il y aura un stationnement pour les employés de Val-des-Brises. Votre vignette de stationnement sera bonne pour ce point de service.